

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN POUR L'ANNÉE 2019

Conformément aux dispositions de l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Ville de Saint-Félicien a établi, lors de sa séance ordinaire du 22 octobre 2018, le calendrier 2019 de ses séances ordinaires aux dates suivantes, à compter de **19 h 30** :

▪ 21 janvier	▪ 8 juillet
▪ 11 février	▪ 19 août
▪ 4 mars	▪ 9 septembre
▪ 25 mars	▪ 30 septembre
▪ 15 avril	▪ 21 octobre
▪ 6 mai	▪ 11 novembre
▪ 27 mai	▪ 2 décembre
▪ 17 juin	

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 24^e jour d'octobre 2018.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 5 décembre 2018 et le journal le Flambeau, édition du 15 janvier 2019)